

Trois cent cinquante-septième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 23 novembre 2011, à 20 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Jacques Hémond
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste stagiaire-aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chef de service projets et agente de développement rural et de communications	Mme Jacynthe Bourget
Chargée de projets en environnement	Mme Dominique Ratté
Agent de développement loisirs	M. Steve Pelletier

Six (6) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

2011-11-7811

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'ordre du jour soit et est accepté.

Adoptée.

2011-11-7812

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2011

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011 soit et est accepté.

Adoptée.

INVITÉS

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Mme Ghislaine Leroux dépose au conseil, au nom des AmiEs de la Terre de l'Estrie, trois (3) correspondances dans le dossier Complexe Estrie Enviropôle. Mme Leroux souhaite que la MRC s'assure de faire respecter le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qu'elle a adopté.

Mme Leroux informe les membres du conseil que la Ville d'Asbestos s'apprête à étudier une demande du même promoteur et s'interroge si cette demande aura pour conséquence que la MRC modifie son PGMR. Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que la Ville d'Asbestos jusqu'à aujourd'hui n'a pas reçu de projet complet pour être étudié. Il mentionne aussi que la Ville d'Asbestos n'empêchera pas un promoteur de déposer un projet mais que la décision sera en fonction de l'orientation de la population et du conseil de la Ville.

M. Gilles Messier s'interroge si le préfet, M. Hugues Grimard, se rallie au règlement du PGMR. M. Grimard confirme qu'il respecte la décision de la MRC qui a élaboré le PGMR qui prévaut sur le territoire.

M. Claude Messier se questionne sur la position de M. Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos, dans la poursuite d'Estrie Enviropôle, et comment il fait la part entre ses deux (2) fonctions. M. Grimard mentionne qu'il ne prend aucune décision dans ce dossier et qu'il se retire des rencontres lorsqu'il est question de la poursuite de la MRC.

Mme Bachand questionne le conseil sur la publication d'un article dans Les Actualités sur un problème relié à l'administration d'un programme de la Société d'habitation du Québec. Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que le journaliste n'a laissé aucune marge de manœuvre à la MRC en ne laissant aucun message pour tenter de rejoindre le directeur général, avant la publication de l'article. M. Grimard mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec les contribuables et un accompagnement spécifique sera fait dans ce dossier. Puis, M. Grimard explique aussi le processus de cheminement d'une demande dans les programmes de la SHQ.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – novembre et décembre 2011

Le calendrier des rencontres pour les mois de novembre et de décembre 2011 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

2011-11-7813

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2012

CONSIDÉRANT le calendrier remis aux élus contenant les dates des ateliers de travail et des séances de la MRC pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE le Conseil accepte le calendrier des ateliers de travail et des séances de la MRC des Sources pour l'année 2012.

Adoptée.

SUIVI DEMANDE DE CITOYENS : RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

L'urbaniste-stagiaire et aménagiste, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil du suivi de la demande de M. Ghislain Tessier adressée au conseil de la MRC lors de la séance du 17 octobre 2011, visant à savoir si la MRC pouvait adopter un règlement sur le bruit. Selon l'article 1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le son est considéré comme un contaminant. Cependant, il n'existe pas de loi ou de norme provinciale spécifique en la matière. Il revient donc à chaque municipalité locale de fixer les normes sonores qu'elle souhaite voir respecter sur son territoire. Il n'est donc pas de la compétence de la MRC d'adopter un règlement sur le bruit.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

2011-11-7814

SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – PROJET COORDONNATEUR ADJOINT DANS LES SAE

CONSIDÉRANT les impacts positifs sur les techniques d'animation et d'intervention ainsi que la planification des activités dans le cadre du projet pilote de Coordonnateur adjoint qui s'est déroulé à l'été 2010 et à l'été 2011 dans tous les services d'animation estivale de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que ce projet est en collaboration avec le Comité d'action local de la MRC des Sources et qu'il a été présenté aux municipalités de la MRC des Sources ainsi qu'au conseil de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire soutenir les animateurs dans l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT qu'en cours de route, il sera possible pour la MRC des Sources d'apporter des modifications au projet de Coordonnateur adjoint selon les besoins exprimés par les municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des présentations, la MRC souhaite poursuivre le projet pilote pour l'été 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources poursuive le projet pilote Coordonnateur adjoint dans les services d'animation, conditionnellement à ce que ce projet soit inclus et accepté dans le plan d'action du Comité d'action locale de la MRC des Sources et celui de Québec en forme ;

Que la MRC des Sources participe financièrement au projet à la hauteur de vingt (20) pour cent du coût total du projet ou jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour l'été 2012 ;

Que la MRC analyse le projet à la fin de la saison pour apporter les correctifs nécessaires selon les besoins des différentes municipalités afin d'assurer une suite au projet, s'il y a lieu.

Adoptée.

PROGRAMME BON DÉPART DE LA FONDATION CANADIAN TIRE

L'agent de développement loisirs, M. Steve Pelletier, informe les membres du conseil de l'acceptation de la demande déposée par la MRC des Sources dans le cadre du programme Bon Départ Canadian Tire. Cette aide de 5 504 \$ a permis à 27 jeunes du territoire de la MRC de participer à des activités sportives ou de se procurer de l'équipement sportif.

PLAISIRS D'HIVER 2012

L'agent de développement loisirs, M. Steve Pelletier, présente aux membres du conseil les activités de Plaisirs d'hiver 2012 pour les mois de janvier, février et mars de la même année.

PROJET DÉBROUSSAILLEUR

L'agent de développement loisirs, M. Steve Pelletier, présente le projet Débroussailleur. Ce projet permet d'accompagner les différents milieux pour trouver des solutions à la prise en charge de projets existants dans leur municipalité. De plus, le débroussailleur peut accompagner les acteurs dans

l'élaboration de nouvelles actions. Il peut aussi aider dans l'évaluation et l'analyse des besoins. Les objectifs de ce projet sont de faciliter la prise en charge des actions en cours, favoriser le développement de nouvelles actions répondant aux besoins des milieux, être en lien avec les saines habitudes de vie, et favoriser les actions durables dans le temps.

QUÉBEC EN FORME

2011-11-7815

QUÉBEC EN FORME

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 octobre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 octobre 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-11-7816

QUÉBEC EN FORME

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200029 à 201200040 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 7 340,68 \$.

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS

2011-11-7817

AVENIR D'ENFANTS

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 octobre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 octobre 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-11-7818

AVENIR D'ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201200032 à 201200040 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 15 039,63 \$.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

2011-11-7819

RAPPORT 2011 ET DEMANDE DE SUBVENTION 2012

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

CORRIDORS VERTS DE LA RÉGION D'ASBESTOS INC.

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a confié à la corporation Corridors verts de la région d'Asbestos la gestion, l'aménagement et l'administration de l'emprise ferroviaire située à Danville par la signature d'une Convention entre les parties le 20 mars 1997;

CONSIDÉRANT que la corporation Corridors verts de la région d'Asbestos a fait une demande d'aide financière à l'entretien de la Route verte relatif au tronçon ferroviaire de Danville pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT que la corporation Corridors verts de la région d'Asbestos a transmis aux membres du conseil le Rapport de l'entretien du sentier de la Vallée de 14,5 km à Danville (Route verte) pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT que la corporation Corridors verts de la région d'Asbestos a également présenté une nouvelle demande de subvention pour l'année 2012 dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte », dûment complétée et signée par le président, M. Michel Ducharme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte le Rapport de l'entretien du sentier de la Vallée de 14,5 km à Danville présenté par la corporation Corridors verts de la région d'Asbestos pour l'entretien de la Route verte sur l'emprise ferroviaire de la subdivision de Danville pour l'année 2011 ;

QUE la MRC des Sources appuie la demande d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour l'année 2012, présentée par la corporation Corridors verts de la région d'Asbestos au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ».

Adoptée.

2011-11-7820

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2011-09-7781 «GESTION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE MANDAT POUR RÉPARATION DE CINQ (5) PONTS

CONSIDÉRANT la résolution 2011-04-7567 de la MRC des Sources par laquelle elle confie à la corporation des Corridors verts la gérance, l'administration, l'aménagement, le développement et l'entretien de la piste

multifonctionnelle, érigée sur le terrain loué du Gouvernement du Québec, en vertu d'un bail entre la MRC et le Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT la résolution 2011-09-7781 de la MRC des Sources par laquelle elle autorise la corporation des Corridors verts à entreprendre des démarches de recherche de financement pour rendre conforme les cinq (5) ponts et par laquelle la MRC accorde à la Corporation un montant de 17 000 \$ pour la réparation de ces cinq (5) ponts;

CONSIDÉRANT que cinq (5) ponts du sentier multifonctionnel ont besoin d'être remis à neuf à la suite d'une usure prématurée des matériaux et que ces travaux sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que la corporation des Corridors verts propose à la MRC des Sources un nouveau projet moins onéreux pour la MRC afin de réparer les cinq (5) ponts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la présente résolution annule la résolution numéro 2011-09-7781.

Adoptée.

2011-11-7821

CORRIDORS VERTS – GESTION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE MANDAT POUR RÉPARTION DE CINQ (5) PONTS

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a confié à la corporation des Corridors verts, par sa résolution 2011-04-7567, la gérance, l'administration, l'aménagement, le développement et l'entretien de la piste multifonctionnelle, érigée sur le terrain loué du Gouvernement du Québec, en vertu d'un bail entre la MRC et le Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que cinq (5) ponts du sentier multifonctionnel ont besoin d'être remis à neuf à la suite d'une usure prématurée des matériaux et que la remise à neuf est nécessaire afin d'assurer la sécurité des utilisateurs ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a annulé la résolution 2011-09-7781;

CONSIDÉRANT que la corporation des Corridors verts propose à la MRC des Sources un nouveau projet moins onéreux pour la MRC ;

CONSIDÉRANT que la corporation des Corridors verts a demandé la participation des partenaires suivants pour la réalisation de son projet, soit le ministère du Transport du Québec, les Sentiers transcanadiens et des partenaires privés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources autorise la corporation des Corridors verts à déposer une demande de financement aux Sentiers transcanadiens pour rendre conforme les cinq (5) ponts ;

Que la MRC des Sources accorde à la corporation des Corridors verts une somme maximale de 7 000 \$ conditionnellement à :

- l'obtention de Corridors verts du soutien financier nécessaire répondant au financement global du projet pour la réparation des cinq (5) ponts ;

- ce que la somme accordée par la MRC des Sources à Corridors verts soit moindre advenant le cas le projet soit moins élevé que prévu;
- ce que la MRC des Sources remette à Corridors verts les sommes accordées sur présentation des pièces justifiant les dépenses en lien avec les réparations des cinq (5) ponts.

Adoptée.

CULTURE

Aucun sujet

CORRESPONDANCE – DEMANDES D'APPUI

2011-11-7822

MRC MEMPHRÉMAGOG – STATUT DE RÉSERVE NATURELLE ET FISCALITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 21 septembre 2011 par la MRC Memphrémagog concernant un appui relativement au statut de réserve naturelle et fiscalité municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC Memphrémagog qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel toute propriété privée dont les caractéristiques sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentent un intérêt qui justifie leur conservation peut, sur demande faite par son propriétaire dans les conditions établies par la Loi, être reconnue comme réserve naturelle ;

CONSIDÉRANT que le processus de reconnaissance d'une réserve naturelle est tel que la municipalité où se trouve la propriété n'est informée qu'après la reconnaissance formelle et que cette reconnaissance prend effet à compter de la date de la publication de l'avis à la Gazette officielle du Québec ;

CONSIDÉRANT que ce n'est qu'ultérieurement, soit lorsque le ministre requiert l'inscription au registre foncier de l'entente, qu'il transmet copie aux autorités locales et régionales ayant autorité sur le territoire duquel est située la propriété un état certifié de cette inscription ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale un immeuble qui constitue une réserve naturelle reconnue en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel fait partie de la catégorie d'immeubles exempts de taxes et que cette exemption est applicable à compter du jour de la reconnaissance ;

CONSIDÉRANT que la situation décrite ci-dessus fait en sorte que la municipalité sur le territoire duquel est reconnu en cours d'année une réserve naturelle subira une perte de revenu jusqu'à ce qu'elle adopte et entre en vigueur un règlement local pour imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux applicables à ce cas, pour peu que le taux maximal autorisé par la Loi lui permette de récupérer l'ensemble des revenus escomptés ;

CONSIDÉRANT que les autorités locales et régionales ayant autorité sur le territoire visé par une demande de reconnaissance du statut de réserve naturelle devraient être informées de toute demande adressée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin qu'elles puissent considérer ces demandes dans leurs documents de planification et prendre les mesures appropriées afin de réduire l'impact fiscal d'une pareille désignation ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Marcoux
Appuyé par le conseiller Gérald Allaire
Et résolu

Que demande soit faite au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'informer les autorités locales et régionales concernées dès qu'une demande de reconnaissance d'une réserve naturelle lui est adressée ;

Que demande soit faite au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour que la Loi sur la fiscalité municipale soit modifiée afin que l'exemption de taxes associées à une réserve naturelle reconnue ne prenne effet qu'à compter de l'année fiscale subséquente à sa reconnaissance afin de limiter l'impact financier pour la municipalité et lui permettre d'adopter un règlement de compensation le cas échéant ;

D'acheminer la résolution aux ministères concernés, aux unions municipales, aux MRC de l'Estrie et aux députés de la région pour appui.

Adoptée.

MRC DE LA MARIA CHAPDELEINE – DEMANDE DE REPORTER LA RENTRÉE SCOLAIRE

La MRC ne donne pas suite à cette demande d'appui.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON – APPUI AU SITE FACEBOOK «LES RURAUX DU Québec»

La MRC ne donne pas suite à cette demande d'appui.

2011-11-7823

MABOB – PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT, ÉDIFICE 312 MORIN

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'appui provenant de la Maison de l'action bénévole (MABOB) concernant une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'initiatives locales et régionales (SIRA) pour la réalisation du réaménagement des locaux de la MABOB afin d'optimiser son service de popote roulante et d'accueillir, en ses locaux, l'Atelier du Père-Noël ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la démarche de la Maison de l'action bénévole (MABOB) pour sa demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'initiatives locales et régionales (SIRA) pour la réalisation du réaménagement des locaux du 312 Morin de la MABOB afin d'optimiser son service de popote roulante et d'accueillir, en ses locaux, l'Atelier du Père-Noël.

Adoptée.

2011-11-7824

COPERNIC – AUGMENTATION DU FINANCEMENT DES OBV ET MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 2011-08-7720 de la MRC des Sources par laquelle elle ne donnait pas suite à la demande d'appui des organismes COGESAF et COPERNIC pour l'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau ;

CONSIDÉRANT que par cette même résolution, la MRC considérait que le budget pour les mesures d'intervention devait être augmenté et que ces montants ne soient pas affectés à la gestion quotidienne des organismes ;

CONSIDÉRANT la réception par la MRC d'une deuxième demande d'appui provenant de COPERNIC où elle réitère sa demande initiale, mais en apportant de nouveaux arguments ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources appuie les organismes COGESAF et COPERNIC dans leur démarche auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau ;

QUE la MRC des Sources demande à COPERNIC que les actions ne soient pas juste pour la sensibilisation, mais des actions concrètes sur le terrain ;

QUE la MRC des Sources demande au MDDEP que lors de l'élaboration des critères pour les nouveaux programmes de financement, que ce processus soit fait en collaboration avec les MRC.

Adoptée.

MRC MEMPHRÉMAGOG – RENOUELEMENT DE LA COUVERTURE D'ORTHOGRAPHIES AÉRIENNES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2011-11-7825

CRÉ DE L'ESTRIE – PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF INTER MRC EN ESTRIE

CONSIDÉRANT que le développement du transport collectif inter MRC est une priorité régionale portée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de l'Estrie sollicite l'appui de chacune des MRC de l'Estrie pour la réalisation d'un exercice de planification du transport collectif interrégional qui débutera par une étude des besoins et des solutions possibles pour maximiser l'utilisation des services et des infrastructures existantes ;

CONSIDÉRANT que cette étude portera sur les besoins des citoyens en regard du transport collectif inter MRC vers l'accès au travail, à l'éducation, aux services de proximité, aux soins de santé et aux services des organisations communautaires ;

CONSIDÉRANT que l'accès au transport adapté sera une constante préoccupation de la CRÉ de l'Estrie dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT qu'un programme d'aide financière est disponible pour les CRÉ en territoire rural au ministère des Transports du Québec, pour la planification régionale du transport collectif et que pour y avoir accès, il est nécessaire que chacune des MRC appuie formellement la démarche de la CRÉ par voie de résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources appuie la CRÉ de l'Estrie pour la réalisation d'un exercice de planification du développement du transport collectif inter MRC ;

QUE la MRC des Sources appuie la CRÉ de l'Estrie dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec, afin de recevoir une aide financière dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 2, planification régionale du transport collectif.

Adoptée.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

CLUB QUAD 3 ET 4 ROUES DE L'OR BLANC – DEMANDE DE MODIFICATION DES HEURES DE RÈGLEMENT DE CIRCULATION DES QUADS

L'urbaniste stagiaire et aménagiste, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil des démarches encourues à la suite de la demande du Club Quad 3 et 4 roues de l'Or Blanc reçue le 2 novembre 2011 visant à ce que la MRC adopte avant la mi-novembre un règlement modifiant les heures de circulation assujetties au projet de loi 121 modifiant la Loi sur les véhicules hors route. Le dossier est présentement à l'étude. La MRC procède présentement à la consultation des municipalités de son territoire afin de connaître leur opinion sur le sujet avant toute adoption en ce sens.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2011-11-7826

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL

PROJET: Brigade verte

PROMOTEUR: MRC des Sources

(Projet XXXIII-2011)

CONSIDÉRANT le projet XXXIII-2011 : **Brigade verte** présenté par la MRC des Sources dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à réaliser sur une période annuelle plusieurs actions ponctuelles de sensibilisation et d'intervention sur tout le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les acteurs qui composeront la Brigade verte seront des jeunes clients âgés de 16 ans à 30 ans, en situation de pré employabilité et actifs par leur participation à un programme du Carrefour jeunesse-emploi;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la MRC des Sources au Pacte rural – volet supralocal est de 13 500 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 20 400 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Maintien entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans l'enjeu *Responsabiliser les entreprises, les institutions et les organisations* du Diagnostic de développement durable de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte le projet XXXIII-2011 : **Brigade verte** présenté par la MRC des Sources pour un montant maximum de 13 500 \$, ou correspondant à un apport maximal de 66,20 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet supralocal.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (6 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (6 750 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (6 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (4 050 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 700 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-11-7827

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ASBESTOS

PROJET: Aménagement et infrastructure du dojo Asbestos

PROMOTEUR: Club de judo Asbestos –Danville, (Projet 108-2011)

CONSIDÉRANT le projet 108-2011 : **Aménagement et infrastructures** présenté par le Club de judo Asbestos-Danville dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à aménager une superficie de 160 mètres carrés avec des tatamis ainsi qu'aménager des vestiaires et un local pour l'entreposage;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Club de judo Asbestos-Danville au Pacte rural – volet local Asbestos est de 7 500 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 10 500 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Promouvoir l'intégration et le renouvellement des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le Club de judo Asbestos-Danville a présenté le projet *XVII-2010 : Aménagement et infrastructure des dojos de Danville et d'Asbestos* le 21 juin 2010 dans le cadre du Pacte rural – volet surpralocal;

CONSIDÉRANT que ce projet consistait à « installer une protection murale dans les nouveaux locaux (Asbestos et Danville) de même que d'acquérir des plates-formes de combat (tatamis), dont certains adaptés pour les tout-petits;

CONSIDÉRANT que la MRC avait accepté, par sa résolution 2010-06-7226, de financer ce projet jusqu'à concurrence de 16 000 \$ à même le Pacte rural – volet surpralocal;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, il reste une somme de 8 000 \$ à verser au Club de judo Asbestos-Danville pour le projet *XVII-2010 Aménagement et infrastructure des dojos de Danville et d'Asbestos*;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos recommande, par sa résolution 2011-260, l'acceptation de ce projet à hauteur de 7 500 \$, conditionnellement à ce que le Club de judo utilise d'abord les sommes à lui être versées dans le cadre du projet XVII-2010 avant que ne soient déboursées les sommes demandées dans le cadre du projet 108-2011;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il n'en recommande pas l'acceptation au conseil de la MRC des Sources puisqu'il s'agit d'un projet déjà financé par le Pacte rural – volet surpralocal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources n'accepte pas le financement du projet 108-2011 : **Aménagement et infrastructures du dojo Asbestos** présenté par le Club de judo Asbestos-Danville à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Asbestos.

Adoptée.

2011-11-7828

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ASBESTOS

PROJET: Mise en forme des aînés

PROMOTEUR: l'Association des retraités d'Asbestos
(Projet 109-2011)

CONSIDÉRANT le projet 109-2011 : **Mise en forme des aînés** présenté par l'Association des retraités d'Asbestos dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir des systèmes de jeu électroniques (X-Box 360 Kinect) afin de stimuler l'activité physique chez les aînés, notamment par des cours d'éducation physique hebdomadaires donnés en collaboration d'une ou de plusieurs ressources qualifiées;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de l'Association des retraités d'Asbestos au Pacte rural – volet local Asbestos est de 8 500 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 14 520 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos recommande, par sa résolution 2011-260, l'acceptation de ce projet à hauteur de 8 500 \$, conditionnellement à la mise en place d'un programme d'activités et l'embauche de professionnels spécialisés;

CONSIDÉRANT que le promoteur a avisé la Ville d'Asbestos le 10 novembre 2011 qu'il retirait son projet ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il n'en recommande pas l'acceptation au conseil de la MRC des Sources puisque le promoteur a retiré son projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE la MRC des Sources n'accepte pas de financer le projet 109-2011 : **Mise en forme des aînés** présenté par l'Association des retraités d'Asbestos dans le cadre du Pacte rural – volet local Asbestos.

Adoptée.

2011-11-7829

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ASBESTOS

PROJET: Insertion à l'emploi, sensibilisation

PROMOTEUR: La Croisée des sentiers
(Projet 110-2011)

CONSIDÉRANT le projet 110-2011 : **Insertion à l'emploi, sensibilisation** présenté par la Croisée des sentiers dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à embaucher une ressource humaine afin de faire la promotion et la démystification des problèmes de santé mentale auprès des employeurs d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que ce projet vise également l'intégration socioprofessionnelle de personnes ayant vécu un problème de santé mentale;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Croisée des sentiers au Pacte rural – volet local Asbestos est de 7 454 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 125 222 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos recommande, par sa résolution 2011-260, l'acceptation de ce projet à hauteur de 3 500 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande le financement au conseil de la MRC jusqu'à concurrence de 3 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet : **Insertion à l'emploi, sensibilisation** présenté par la Croisée des sentiers pour un montant maximum de 3 500 \$, ou correspondant à un apport maximal de 2,8 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 750 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 050 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (700 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-11-7830

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ASBESTOS

PROJET: Balconnières 2012

PROMOTEUR: Rue principale

(Projet 111-2011)

CONSIDÉRANT le projet 111-2011 : **Balconnières 2012** présenté par Rue principale dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que pour sa troisième année, ce projet cible, le quartier de la rue Chassé, pour offrir le matériel nécessaire aux citoyens afin qu'ils conçoivent leur balconnière et contribuent ainsi à l'embellissement du quartier;

CONSIDÉRANT que ce projet vise également à faire de la Journée des balconnières une journée de célébration familiale;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de Rue principale au Pacte rural – volet local Asbestos est de 5 000 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 7 350 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos ne recommande pas, par sa résolution 2011-260, l'acceptation de ce projet, puisqu'il s'agit d'un projet récurrent, malgré le changement de secteur;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il n'en recommande pas le financement au conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources n'accepte pas de financer le projet : **Balconnières 2012** présenté par Rue principale à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Asbestos.

Adoptée.

2011-11-7831

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ASBESTOS

PROJET: Mise à niveau MDF 2.0

**PROMOTEUR: Maison des familles FamillAction
(Projet 112-2011)**

CONSIDÉRANT le projet 112-2011 : **Mise à niveau MDF 2.0** présenté par la Maison des familles FamillAction dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à mettre à niveau le système téléphonique, à créer un site web et à acquérir un système de chaises pliantes avec chariot pour permettre la tenue d'ateliers avec des groupes plus grands;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Maison des familles FamillAction au Pacte rural – volet local Asbestos est de 3 778 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 8 253,79 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos ne recommande pas, par sa résolution 2011-260, le financement de ce projet, puisque les dépenses de mise à niveau du système téléphonique ne sont pas considérées comme admissibles car relevant des frais de fonctionnement de l'organisme et que le financement d'un site web non transactionnel créerait un précédent pour l'ensemble des organismes;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il n'en recommande pas le financement au conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources n'accepte pas de financer le projet : **Mise à niveau MDF 2.0** présenté par la Maison des familles FamillAction à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Asbestos;

Adoptée.

2011-11-7832

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ASBESTOS

PROJET: Aménagement d'une cuisine

PROMOTEUR: MABOB, (Projet 113-2011)

CONSIDÉRANT le projet 113-2011 : **Aménagement d'une cuisine** présenté par la MABOB dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à réaménager les locaux et les services au 312 boulevard Morin pour agrandir l'espace réservé à la Popote roulante;

CONSIDÉRANT que ce projet vise également à y déménager le service Atelier du Père Noël;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la MABOB au Pacte rural – volet local Asbestos est de 7 500 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 160 692 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* et Assurer la pérennité des milieux ruraux de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la partie « déménagement de l'Atelier du Père Noël est déjà amorcé », donc est considérée non admissible;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos recommande, par sa résolution 2011-260, l'acceptation de ce projet à hauteur de 3 500 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande le financement au conseil de la MRC jusqu'à concurrence de 3 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet : **Aménagement d'une cuisine** présenté par la MABOB pour un montant maximum de 3 500 \$, ou correspondant à un apport maximal de 2,2 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 750 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 050 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (700 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-11-7833

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ASBESTOS

PROJET: Acquisition d'un défibrillateur cardiaque

PROMOTEUR: Centre récréatif Connie-Dion

(Projet 114-2011)

CONSIDÉRANT le projet 114-2011 : **Acquisition d'un défibrillateur cardiaque** présenté par le Centre récréatif Connie-Dion dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir un défibrillateur externe automatisé (DEA) et à former ses employés à son utilisation sécuritaire et efficace;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Centre récréatif Connie-Dion au Pacte rural – volet local Asbestos est de 1 750 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Assurer la pérennité des milieux ruraux* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos recommande, par sa résolution 2011-260, l'acceptation de ce projet à hauteur de 1 750 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande le financement au conseil de la MRC jusqu'à concurrence de 1 750 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet : **Acquisition d'un défibrillateur cardiaque** présenté par le Centre sportif Connie-Dion pour un montant maximum de 1 750 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (875 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (875 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (875 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (525 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (350 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-11-7834

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ASBESTOS

PROJET: Projet pour combattre le décrochage scolaire, classe DGA

PROMOTEUR: école La Passerelle

(Projet 115-2011)

CONSIDÉRANT le projet 115-2011 : **Projet pour combattre le décrochage scolaire, classe DGA** présenté par l'école La Passerelle dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir 13 ordinateurs portables ainsi que quatre (4) modules pour permettre l'utilisation efficace des ordinateurs portables dans les classes afin de permettre aux élèves de la classe Difficultés graves d'apprentissages (DGA) de vivre des réussites au niveau écriture et lecture, notamment par l'utilisation de logiciels permettant la synthèse vocale et la prédiction de mots;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de l'école La Passerelle au Pacte rural – volet local Asbestos est de 7 500 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 14 853,28 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos ne recommande pas, par sa résolution 2011-260, l'acceptation de ce projet, car ce projet est en lien direct avec les budgets de la Commission scolaire des Sommets et que le projet ne démontre pas, actuellement, le partenariat avec les intervenants du milieu pour mettre en œuvre le projet-pilote;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il n'en recommande pas l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources n'accepte pas de financer le projet 115-2011 : **Projet pour combattre le décrochage scolaire, classe DGA** présenté par l'école La Passerelle dans le cadre du Pacte rural – volet local Asbestos.

Adoptée.

2011-11-7835

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL ASBESTOS

PROJET: Salle multifonctionnelle

PROMOTEUR: Cuisine Amitié

(Projet 116-2011)

CONSIDÉRANT le projet 116-2011 : **Salle multifonctionnelle** présentée par Cuisine Amitié dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à créer une salle multifonctionnelle qui permettra d'offrir des ateliers d'animation et de la formation en alimentation ainsi que de répondre aux personnes ayant des besoins urgents et vivant de la détresse alimentaire;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à effectuer les actions suivantes :

- Sablage et vernissage de la parqueterie;
- Construction de rampes d'accès pour fauteuil roulant;
- Achat d'une cuisinière au gaz;
- Achat d'un évier sur patte;
- Achat d'un projecteur et d'une toile de projection;
- Achat d'une hotte à haute performance;
- Installation de toiles opaques;
- Achat de tables et chaises;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de Cuisine Amitié au Pacte rural – volet local Asbestos est de 7 500 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 9 750 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Assurer la pérennité des services de proximité* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos recommande, par sa résolution 2011-260, l'acceptation de ce projet à hauteur de 7 500 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande le financement au conseil de la MRC jusqu'à concurrence de 6 825 \$, soit le montant qui correspond à l'apport maximal du pacte rural pour les projets pacte-rural-volet local Asbestos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet : **Salle multifonctionnelle** présenté par Cuisine Amitié pour un montant maximum de 6 825 \$, ou correspondant à un apport maximal de 77 % du projet réalisé montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 412,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 412,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (3 412,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 047,50 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape

- 20 % (1 365,00 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

PACTE RURAL VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE
PROJET 58-2010 RÉVISÉ

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2011-11-7836

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL

ÉTAT DES SOMMES INVESTIES ET RAPATRIEMENT DES SOMMES NON UTILISEES

CONSIDÉRANT l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007 par laquelle le ministre s'engage à verser 2 316 898,70 \$ pour la période 2007-2014 afin que la MRC puisse, entre autres, définir et mettre en œuvre les initiatives pour soutenir les actions couvrant l'ensemble du territoire de la MRC et celles de ses communautés rurales ;

CONSIDÉRANT qu'au 23 novembre 2011, la MRC des Sources soutient 124 projets, dont 8 projets dans son volet local Saint-Georges-de-Windsor lesquels totalisent des montants engagés de 98 685 \$;

CONSIDÉRANT qu'au 15 août 2011 la MRC des Sources soutient 124 projets, dont 32 projets dans son volet local Saint-Camille lesquels totalisent des montants engagés de 136 199 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet *46-2010 Agent de développement 2009-2010* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor, 420 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Georges-de-Windsor n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet *48-2010 Embellissement* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor, 230,03\$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet *59-2010 Groupe d'achat du rang 13* présenté par la Coopérative de solidarité du rang 13 de Saint-Camille, 1 641,93 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille n'ont pas été utilisés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 420 \$ du projet *46-2010 Agent de développement 2009-2010* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 230,03 \$ du projet *46-2010 Embellissement* présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 1 641,93 \$ du projet *59-2010 Groupe d'achat du rang 13 local* présenté par la Coopérative de solidarité du rang 13 de Saint-Camille dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Camille.

Adoptée.

2011-11-7837**TOURNÉE DE SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT de nouvelles informations reçues quant à la tournée de Solidarité rurale du Québec (SRQ) visant à faire le bilan de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et à son renouvellement, après l'adoption de la résolution 2011-10-7794 ;

CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC des Sources consistera à :

- inviter les conseillers municipaux, les intervenants socioéconomiques et les citoyens à participer à la soirée qui aura lieu le 26 janvier 2012 dans la MRC Memphrémagog (salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley, 85 Grande-Rue, Sainte-Catherine-de-Hatley) ;
- présenter le portrait du Pacte rural dans la MRC des Sources, les investissements réalisés et générés, les bons coups et les enjeux principaux pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources participe à la Tournée de Solidarité rurale du Québec le 26 janvier 2012 dans la MRC Memphrémagog (salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley, 85 Grande-Rue, Sainte-Catherine-de-Hatley).

Adoptée.

ABSENCE

À ce moment-ci de la séance, le préfet M. Hugues Grimard quitte son siège.

DÉVELOPPEMENT LOCAL**ACHAT LOCAL – LANCEMENT DE LA VITRINE DES SOURCES**

La chef du service projets et agente de développement rural et de communications, Mme Jacynthe Bourget, mentionne que le site www.vitrinedessources.com a été lancé le 1^{er} novembre dernier au Centre commercial d'Asbestos. Elle explique qu'il s'agit d'un site visant à promouvoir l'achat local. Ainsi, le moteur de recherche permet de trouver les produits et services disponibles sur le territoire. Elle ajoute que toutes les entreprises de produits et de services de la MRC sont invitées à contacter le Centre local de développement (CLD) afin d'obtenir leurs codes d'accès pour y afficher leur offre, d'autant plus que son utilisation est gratuite. Jusqu'à maintenant, environ 400 entreprises s'y trouvent.

M. Rachid El Idrissi conclut en rappelant que le lancement de ce site a eu une belle visibilité médiatique estrienne.

PRÉSENCE

À ce moment-ci de la séance, le préfet M. Hugues Grimard reprend son siège.

2011-11-7838**COMITÉ D'ORIENTATION ET DE DÉVELOPPEMENT / AGENDA 21 LOCAL**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-7252 de la MRC des Sources par laquelle elle mandate le CLD des Sources pour élaborer un agenda 21 local en lien avec le diagnostic du développement durable de la MRC des Sources (novembre 2006) ;

CONSIDÉRANT la présentation du projet agenda 21 local par l'agent de coordination agenda 21 local au conseil de la MRC des Sources le 16 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources propose au comité d'orientation et de développement de la MRC des Sources d'être le comité d'orientation de l'agenda 21 local;

QUE la MRC des Sources soumette au CLD des Sources une attente signifiée par laquelle elle le mandate pour coordonner et faire le suivi de la mise en œuvre de l'agenda 21 local.

Adoptée.

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, invite les membres du conseil à la séance d'information publique le samedi 3 décembre, au Camp musical.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

DOSSIER 372914 – AVIS DE CONFORMITÉ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

L'urbaniste stagiaire et aménagiste, M. Frédéric Marcotte, présente aux membres du conseil le suivi dans ce dossier. Le 28 juin dernier, la Commission de protection du territoire agricole du Québec demandait à la MRC si la demande dans le dossier 372914 était conforme avec les règlements de contrôle intérimaire de la MRC et avec le Schéma d'aménagement révisé. Considérant que la demande ne respecte pas les règlements de contrôle intérimaire 163-2008 et 173-2009 ayant trait à la demande à portée collective de la MRC des Sources réalisée dans le cadre de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec en 2008, la MRC des Sources ne peut pas appuyer favorablement la demande 372914 et la juge non conforme.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

DOSSIER 372887 – RENONCIATION AU DÉLAI DE 30 JOURS (CPTAQ)

L'urbaniste stagiaire et aménagiste, M. Frédéric Marcotte, présente aux membres du conseil le suivi dans ce dossier. Le 17 octobre dernier, la Commission de protection du territoire agricole du Québec rendait une décision préliminaire dans le dossier 372887. Dans ces circonstances, la MRC des Sources dispose de 30 jours pour apporter des commentaires afin de modifier la décision préliminaire. Considérant que la décision était conforme au Schéma d'aménagement révisé et aux règlements de contrôle intérimaire, la MRC renonça à ce délai de 30 jours afin que la décision officielle soit rendue plus rapidement dans l'intérêt du demandeur.

2011-11-7839

DEMANDE D'ARRÊT DES PROCÉDURES PROJET DE RÈGLEMENT 189-2011

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le projet de règlement numéro 189-2011 – Modification au Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement révisé (Document complémentaire) modifiant le schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'est prévalu de la possibilité prévue en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) pour demander l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) sur la modification proposée;

CONSIDÉRANT que la modification du Schéma d'aménagement révisé 80-98 (Document complémentaire) modifiant le Schéma d'aménagement révisé n'est plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources arrête les procédures d'adoption du projet de règlement 189-2011 modifiant le Schéma d'aménagement 80-98.

Adoptée.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Aucun sujet.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

La chargée de projet en environnement, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en attente d'une décision du ministre M. Robert Dutil, du ministère de la Sécurité publique.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

2011-11-7840

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PROCESSUS D'ANALYSE DES PROJETS AUPRÈS DE LA CRÉ DE L'ESTRIE, ENTENTE SPÉCIFIQUE PORTANT SUR LE RENFORCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ESTRIE

CONSIDÉRANT la mise en place par la MRC des Sources de la politique d'investissement du Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que ce fonds, multi volets, a été créé par la MRC des Sources afin de moduler son intervention auprès des jeunes ;

CONSIDÉRANT que le fonds est constitué de diverses sources, dont la CRÉ de l'Estrie par l'entremise du Fonds sur l'accès des jeunes à la culture, jumelé au fonds provenant du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC des Sources, ainsi que d'autres fonds ou sources de financement ;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de l'Estrie, dans le cadre de l'Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie, rend disponible au territoire de la MRC des Sources annuellement un montant de 10 000 \$, pour les trois (3) prochaines années, afin de soutenir des projets visant l'accès à des jeunes à la culture ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite encourager la réalisation de projets à caractère culturel et artistique afin de renforcer le caractère culturel auprès de ses jeunes et obtenir des retombées en matière de qualité de vie pour l'ensemble de sa population ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
Appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources adopte la politique d'investissement du fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources ;

QUE la MRC des Sources établisse le processus de traitement des demandes ainsi :

- Réception et acheminement des projets à la CRÉ de l'Estrie (Fonds d'accès des jeunes à la culture) ou aux différents bailleurs de fonds ;
- Vérification de l'admissibilité des projets par la CRÉ de l'Estrie ou par les différents bailleurs de fonds ;
- Analyse des projets par le conseiller au développement touristique et culturel du CLD des Sources et le Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC des Sources ;
- Priorisation et recommandation des projets à financer par le Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC des Sources ;
- Décision de financement par la CRÉ de l'Estrie (Fonds d'accès des jeunes à la culture) ou par les différents bailleurs de fonds ou par la MRC des Sources.

Adoptée.

RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE LE 19 JANVIER 2012

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les membres du conseil à la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique de la MRC des Sources qui se tiendra le 19 janvier 2012 à Wotton.

ENVIRONNEMENT

2011-11-7841

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du Site d'enfouissement au 31 octobre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 octobre 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-11-7842

SITE D'ENFOUISSEMENT

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201100024 et 201100025 et selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 6 911,69 \$.

Adoptée.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Aucun sujet.

EAU

COMITÉ DE GESTION DE L'EAU – REFONTE DE LA POLITIQUE DE GESTION DE L'EAU DE LA MRC

Le 20 octobre dernier, le comité de gestion de l'eau s'est rassemblé afin de regarder la politique de gestion de l'eau de la MRC et d'en ressortir les lacunes afin de comprendre les modifications nécessaires à y apporter.

Suite à cette rencontre, le comité de gestion de l'eau a mandaté l'urbaniste stagiaire et aménagiste de la MRC pour procéder à la refonte de cette politique. Une séance de consultation avec les élus, les directeurs généraux des municipalités ainsi que leurs inspecteurs en environnement sera faite au début de 2012 afin de connaître leurs opinions sur les modifications et la nature de ces dernières.

RÉCUPÉRATION

2011-11-7843

RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE, BUDGET 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC des Sources ont pris connaissance du budget 2012 de la Régie de récupération de l'Estrie adopté à la séance du conseil d'administration de la Régie le 25 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'équilibre, la Régie dépose un budget à 7\$/porte pour 2012 ;

CONSIDÉRANT que le budget 2012 totalise des revenus et dépenses de 1 504 332 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte le budget 2012 de la Régie de récupération de l'Estrie au montant de 1 504 332 \$.

Adoptée.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

De nouvelles questions et commentaires ont été adressés aux membres du conseil sur divers sujets tels que les problèmes découlant de la démolition d'un immeuble, ce à quoi les membres du conseil ont répondu de manière à satisfaire les attentes des citoyens.

MRC FINANCES

2011-11-7844

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 octobre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 octobre 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-11-7845

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201100502 à 201100631 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 533 873,04 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet.

MRC ADMINISTRATION

ADOPTION DU BUDGET 2012 DE LA MRC DES SOURCES

2011-11-7846

BUDGET 2012 – APPROPRIATION DES SURPLUS

CONSIDÉRANT que le budget 2012 a été étudié en atelier de travail avec les membres du conseil de la MRC des Sources les 18 et 25 octobre 2011;

CONSIDÉRANT qu'avec ce calcul il y a un manque à gagner et que pour équilibrer le budget, les membres du conseil désirent affecter un montant du surplus accumulé non affecté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources s'approprie la somme de 103 800 \$ à même le surplus accumulé non affecté afin d'équilibrer le budget 2012.

Adoptée.

2011-11-7847

BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT DE LA MRC (PARTIE I)

(TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC : 7 MUNICIPALITÉS)

CONSIDÉRANT que le budget 2012 a été étudié en atelier de travail avec les membres du conseil de la MRC des Sources les 18 et 25 octobre 2011;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des prévisions budgétaires totales pour l'année 2012 au montant de trois million deux cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-onze dollars (3 269 291,00 \$), nous retrouvons un montant de trois million cent quarante-trois mille sept cent huit dollars (3 143 708,00 \$) quant à la **Partie I du Budget (toutes les municipalités membres de la MRC: 7 municipalités)** ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les prévisions budgétaires ci-dessous pour l'année 2012 quant à la **PARTIE I** soient et sont approuvées, à savoir :

Partie I :	
Administration générale, fonctionnement de la MRC:	451 111 \$
Administration générale, évaluation:	402 069 \$
Sécurité publique:	35 736 \$
Hygiène du milieu (Environnement):	112 954 \$
Aménagement, urbanisme:	348 145 \$
- CLD des Sources et dév. local:	791 179 \$
- Rayonnement régional:	12 117 \$
- Développement économique:	121 034 \$
- Fibre optique, entretien et Internet:	72 153 \$
- Ruralité et pacte rural:	411 701 \$
- Développement social	5 605 \$
Immeuble poste de police:	211 398 \$
Loisirs et culture:	108 456 \$
Transport:	60 000 \$
Frais de financement:	50 \$
Pour un total:	3 143 708 \$
	Adoptée.

2011-11-7848

BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT DE LA MRC

COTISATION À LA FQM (PARTIE II) - (CINQ (5) MUNICIPALITÉS DE LA MRC)

CONSIDÉRANT que le budget 2012 a été étudié en atelier de travail avec les membres du conseil de la MRC des Sources les 18 et 25 octobre 2011;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des prévisions budgétaires totales pour l'année 2012 au montant de trois million deux cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-onze dollars (3 269 291,00 \$), nous retrouvons un montant de quatre mille quatre vingt un dollars (4 081,00 \$) quant à la **Partie II du Budget pour cinq (5) municipalités membres de la MRC des Sources :**

Municipalité de Saint-Adrien
Canton de Saint-Camille
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
Municipalité de Ham-Sud
Municipalité de Wotton ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les prévisions budgétaires ci-dessous pour l'année 2012 quant à la **PARTIE II** soient et sont approuvées, à savoir :

Partie II :	
Cotisation à la FQM:	4 081 \$
Pour un total:	4 081 \$
	Adoptée.

2011-11-7849**BUDGET 2012 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE****RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION
DES TROIS-LACS (PARTIE III) - (DEUX(2) MUNICIPALITÉS DE LA MRC)**

CONSIDÉRANT que le budget 2012 a été étudié en atelier de travail avec les membres du conseil de la MRC des Sources les 18 et 25 octobre 2011;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur des prévisions budgétaires totales pour l'année 2012 au montant de trois million deux cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-onze dollars (3 269 291,00 \$), nous retrouvons un montant cent vingt et un mille cinq cent deux dollars (121 502,00 \$) quant à la **Partie III du Budget pour deux (2) municipalités membres de la MRC des Sources :**

Ville d'Asbestos
Municipalité de Wotton ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les prévisions budgétaires ci-dessous pour l'année 2012 quant à la **PARTIE III** soient et sont approuvées, à savoir :

Partie III :

Régie intermunicipale de restauration et de préservation
des Trois-Lacs: 121 502 \$

Pour un total: 121 502 \$
Adoptée.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2011**RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2012 PARTIE I (7 MUNICIPALITÉS)****MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES****RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2011**

pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie I du budget pour l'année 2012 pour toutes les municipalités membres (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos
Ville de Danville
Municipalité de Saint-Adrien
Canton de Saint-Camille
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
Municipalité de Ham-Sud
Municipalité de Wotton.

ATTENDU que le 23 novembre 2011, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2011-11-7847 ses prévisions budgétaires quant à la partie I du budget 2012 au montant de 3 143 708 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 3 269 291 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie I de:

Fonctionnement de la MRC	116 708 \$
Sécurité publique	15 736 \$
Environnement	52 726 \$
Aménagement	57 964 \$
Développement local	192 117 \$

Développement économique	9 101 \$
Fibre optique / entretien	45 579 \$
Ruralité	29 931 \$
Loisirs et culture	64 006 \$
Transport collectif	15 000 \$
Évaluation	402 069 \$
Frais de financement	50 \$
Total	1 000 987 \$

ATTENDU que les revenus sont prélevés entre toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

ATTENDU que la richesse foncière uniformisée totale donnée par l'évaluateur de la Municipalité régionale de comté des Sources, servant à l'établissement des quotes-parts reliées à la Partie I du Budget pour l'année 2012 est de 918 125 860 \$ lors du dépôt des rôles d'évaluation en date de compilation des données le 31 août 2011 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 23 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller

QUE le **Règlement numéro 191-2011** imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources aux fonctions et aux activités suivantes :

- Fonctionnement de la MRC
- Sécurité publique
- Environnement
- Aménagement
- Développement local
- Développement économique
- Fibre optique / entretien
- Ruralité
- Immeuble poste de police
- Loisirs et culture
- Transport collectif
- Évaluation
- Frais de financement

pour le budget de l'année 2012, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de "**Règlement imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2012:**

- Fonctionnement de la MRC
- Sécurité publique
- Environnement
- Aménagement
- Développement local
- Développement économique
- Fibre optique / entretien

Ruralité
 Immeuble poste de police SQ
 Loisir et culture
 Transport collectif
 Évaluation
 Frais de financement

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 523 407 \$:

Fonctionnement de la MRC	116 708 \$
Sécurité publique	15 736 \$
Environnement	52 726 \$
Aménagement	57 964 \$
Développement local	192 117 \$
Développement économique	9 101 \$
Loisirs et culture	64 006 \$
Transport collectif	15 000 \$
Frais de financement	50 \$
Total	523 408 \$

demandées par le présent règlement sont imposées entre toutes les municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée 2012 en date de compilation des données le 31 août 2011 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud, et la Ville de Danville.

2) Les quotes-parts totalisant 402 069 \$:

Contrat d'évaluation Évimbéc	402 069 \$
-------------------------------------	-------------------

sont demandées comme suit :

le montant de 402 069 \$ en quotes-parts est demandé par le présent règlement. Les quotes-parts sont imposées selon le nombre de dossiers apparaissant aux rôles déposés en date de compilation des données le 31 août 2011 pour la ville d'Asbestos, les municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville :

Asbestos ville	3 150
Danville ville	2 210
Saint-Adrien	426
Saint-Camille canton	423
Saint-Georges-de-Windsor	764
Ham-Sud	442
Wotton	1 025
Total	8 440

3) Les quotes-parts totalisant 75 510 \$:

Fibre optique / entretien	45 579 \$
Ruralité	29 931 \$
Total	75 510 \$

demandées par le présent règlement, sont imposées selon un montant **également réparti** entre toutes les municipalités, soit 45 579 \$ divisé par 7 municipalités ce qui donne une quote-part de 6 511 \$ pour chacune des municipalités locales et 29 931 \$ divisé par 7 municipalités, ce qui donne une quote-part de 4 276 \$ pour chacune des municipalités locales.

**ARTICLE 4 : RÉPARTITION GÉNÉRALE:
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS**

Les dépenses pour le rachat et pour les contributions du régime de retraite des élus pour la partie de la rémunération découlant des fonctions de l'élu relevant du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* seront imposées aux municipalités locales d'où viennent les maires qui participent au régime, chaque municipalité payant le montant dû en rapport avec son maire, sauf pour les dépenses relatives au supplément de rémunération à titre de préfet, de préfet-suppléant ou autre, lesquelles dépenses sont réparties entre toutes les municipalités suivant le critère de l'article 3, Fonctionnement de la MRC.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

- | | | | |
|---|---|---------------------------------|----------------------|
| 1 | : | 25% des contributions totales: | le 15 mars 2012 |
| 2 | : | 25% des contributions totales: | le 15 juin 2012 |
| 3 | : | 25% des contributions totales : | le 15 septembre 2012 |
| 4 | : | 25% des contributions totales : | le 15 décembre 2012 |

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 6 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50% par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2011-11-7850

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2011 QUOTES-PARTS

PARTIE I DU BUDGET 2012 (7 MUNICIPALITÉS)

Le conseiller M. René Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un Règlement pour l'imposition des quotes-parts à toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la répartition de la partie I du budget 2012 concernant le fonctionnement de la MRC.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

Donné à Asbestos, le 23 novembre 2011.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2011
RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2012 PARTIE II (5 MUNICIPALITÉS)
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2011

pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie II du budget pour l'année 2012 pour cinq municipalités membres (5) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Municipalité de Saint-Adrien
 Canton de Saint-Camille
 Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
 Municipalité de Ham-Sud
 Municipalité de Wotton.

ATTENDU que le 23 novembre 2011, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2011-11-7848 ses prévisions budgétaires quant à la partie II du budget 2012 au montant de 4 081 \$, ce montant fait partie du budget total de la MRC de 3 269 291 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie II :

Cotisation à la FQM	4 081 \$
----------------------------	-----------------

ATTENDU que les revenus sont prélevés entre cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 23 novembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller
 appuyé par le conseiller

QUE le **Règlement numéro 192-2011**, imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la fonction et activité « Cotisation à la FQM » pour le budget de l'année 2012, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : **TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de "***Règlement imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la fonction et activité « Cotisation à la FQM » du budget 2012.***

ARTICLE 2 : **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : **RÉPARTITION GÉNÉRALE**

1) Les quotes-parts totalisant 4 081 \$:

Cotisation à la FQM	4 081 \$
----------------------------	-----------------

demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon le montant facturé par la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), à savoir :

Municipalité de Saint-Adrien	683 \$
Canton de Saint-Camille	683 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	830 \$
Municipalité de Ham-Sud	683 \$
Municipalité de Wotton	1202 \$

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25% des contributions totales:	le 15 mars 2012
2	: 25% des contributions totales:	le 15 juin 2012
3	: 25% des contributions totales :	le 15 septembre 2012
4	: 25% des contributions totales :	le 15 décembre 2012

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50% par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2011-11-7851

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2011 QUOTES-PARTS

PARTIE II DU BUDGET 2012 (5 MUNICIPALITÉS)

Le conseiller M. Langevin Gagnon donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un Règlement pour l'imposition des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la répartition de la partie II du budget 2012 concernant la cotisation de la FQM.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

Donnée à Asbestos, le 23 novembre 2011.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2011

RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2012, PARTIE III

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2011

pour l'imposition de quotes-parts quant à la Partie III du budget pour l'année 2012 pour les deux (2) municipalités membres ci-dessous de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos
Municipalité de Wotton

ATTENDU l'Entente intermunicipale entre la Municipalité régionale de comté des Sources et la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, signée le 13 mars 2007, pour la création d'une régie intermunicipale aux fins de réaliser des travaux d'aménagement du lit du Lac Richmond (Trois-Lacs);

ATTENDU l'approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 1^{er} juin 2007 de la constitution de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs ;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Sources est participante à l'entente pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

ATTENDU que le 23 novembre 2011, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2011-11-7849 ses prévisions budgétaires pour l'année 2012 quant à la partie III pour sa participation à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, au montant de 121 502 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie III de la Municipalité régionale de comté des Sources pour être prélevés entre :

Municipalité régionale de comté des Sources :	
Ville d'Asbestos	120 620 \$
Municipalité de Wotton	882 \$
Total	121 502 \$

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 23 novembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller

QUE le **Règlement numéro 193-2011** imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton aux fonctions et aux activités suivantes :

**Contribution – Régie intermunicipale de restauration
et de préservation des Trois-Lacs**

pour le budget de l'année 2012, soit et est adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de **“Règlement imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton quant aux fonctions et aux activités de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour l'année 2012”**.

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 121 502 \$:	
Ville d'Asbestos	120 620 \$
Municipalité de Wotton	882 \$
Total	121 502 \$

demandées par le présent règlement sont imposées entre les municipalités d'Asbestos et de Wotton selon un montant forfaitaire pour **l'année 2012 pour les deux municipalités concernées.**

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées de 121 502 \$ deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées, en quatre versements :

1 ^{er} versement	:	le 15 mars 2012
2 ^e versement	:	le 15 juin 2012
3 ^e versement	:	le 15 septembre 2012
4 ^e versement	:	le 15 décembre 2012

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50% par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2011-11-7852**AVIS DE MOTION****RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2011 – QUOTES-PARTS****PARTIE III DU BUDGET 2012 (2 MUNICIPALITÉS)**

Le conseiller M. Langevin Gagnon donne avis de motion qu'à une prochaine séance ou à une séance ultérieure, il proposera ou fera proposer un Règlement pour l'imposition des quotes-parts aux deux municipalités membres de la MRC des Sources quant à la répartition de la partie III du budget 2012 concernant la quote-part à payer à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du présent règlement lors de son adoption, une copie du Projet de règlement a été remise aux membres du conseil avec les documents de la séance. La copie du Projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

Donné à Asbestos, le 23 novembre 2011

FQM – ASSEMBLÉE DES MRC LES 30 NOVEMBRE ET 1^{ER} DÉCEMBRE À QUÉBEC

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la MRC des Sources ne participera pas à l'assemblée des MRC organisée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 30 novembre et 1^{er} décembre.

2011-11-7853**FQM – ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MISE EN CANDIDATURE**

CONSIDÉRANT l'avis de mise en candidature reçu le 31 octobre 2011 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), informant de la tenue d'élections pour les administrateurs assignés à un siège impair au sein du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que pour la région de l'Estrie, un siège est en élection cette année, soit celui occupé par M. Jean-Claude Dumas, maire de Weedon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
Appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources appuie à l'unanimité la candidature de M. Jean-Claude Dumas, maire de Weedon, pour siéger au conseil d'administration de la FQM.

Adoptée.

2011-11-7854**COTISATION 2012 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT l'envoi par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du sommaire des contributions pour l'année 2012 pour les municipalités suivantes :

Municipalité de Saint-Adrien	:	707,43 \$
Canton de Saint-Camille	:	707,43 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	:	859,32 \$
Paroisse de Ham-Sud	:	707,43 \$
Municipalité de Wotton	:	1 245,97 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QU'un chèque en acquittement des cotisations soit expédié à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

QUE le paiement de ces quotes-parts soit pris à même le poste budgétaire « Cotisation annuelle FQM ».

Adoptée.

2011-11-7855**COTISATION 2012 À LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement de la cotisation à la Table des MRC de l'Estrie pour l'année 2011-2012 au coût de 550 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE la MRC renouvelle sa cotisation à la Table des MRC de l'Estrie au montant de 550 \$ plus taxes, pour l'année 2011-2012.

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Associations ».

Adoptée.

2011-11-7856**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DU SITE INTERNET**

CONSIDÉRANT qu'un siège est vacant au comité du site Internet de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources désigne M. Hugues Grimard pour siéger au comité du site Internet de la MRC des Sources.

Adoptée.

2011-11-7857

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CULTUREL

CONSIDÉRANT qu'un siège est vacant au comité du comité culturel de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE le conseil de la MRC des Sources désigne M. René Bachand, de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, pour siéger au comité culturel de la MRC des Sources.

Adoptée.

2011-11-7858

DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE POUR LE VOLET TRANSPORT

CONSIDÉRANT qu'un responsable doit être nommé pour le volet transport de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des Sources désigne M. Pierre Bellerose, de la Municipalité de Saint-Camille, à titre de responsable pour le volet transport de la MRC des Sources.

Adoptée.

2011-11-7859

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DE COMTÉ

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE le conseil de la MRC des sources nomme les délégués de comté suivants :
Délégués de comté :

- M. Hugues Grimard, maire d'Asbestos et préfet
- M. Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien et préfet-suppléant
- M. René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor

Délégués de comté substitués :

- M. Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud
- M. Ghislain Drouin, maire de Wotton
- M. Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille

Adoptée.

2011-11-7860

PORTEURS DE DOSSIERS 2012 – MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT les arrivées et les départs dans certains comités de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le document « **Porteurs de dossiers 2012 de la MRC des Sources** » soit et est adopté pour faire partie intégrante de la présente résolution.

AGRICULTURE : RENÉ PERREAULT	
COMITE AGRO-ALIMENTAIRE DE LA TACARA	Ghislain Drouin
COMITE CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC DES SOURCES (CCA)	<p>Représentants UPA (4) Jocelyne Bergeron-Pinard Roch Charland Daniel Guimond Pierre Chrétien</p> <p>Représentants des élus (3) René Perreault, président Jacques Hémond Pierre Bellerose</p> <p>Représentante des citoyens (1) Dany Demoulin</p> <p>Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire - aménagiste Jacynthe Bourget agente de développement rural et de communications Dominic Poulin, conseiller agroforestier CLD</p>
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT : HUGUES GRIMARD	
COMITE D'AMENAGEMENT	Hugues Grimard, préfet Pierre Therrien, préfet-suppléant René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor Ghislain Drouin, maire de Wotton Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud
COMITE AVISEUR DU PARC REGIONAL DU MONT HAM	<p>Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien</p> <p>Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général MRC/CLD Miguel Herrero, représentant MAMROT, direction régionale Estrie Jean Laurier, représentant de la Corporation de développement du mont Ham Marc Cantin, conseiller culturelles et touristiques CLD Dominic Poulin, conseiller agroforestier CLD Daniel Pitre, directeur au développement des collectivités, SADC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste Jacynthe Bourget, agente de développement rural et de communications Alain Roy ou Jean Roy, Ville d'Asbestos</p>

CONSEIL D'ADMINISTRATION CLD	<p>Membres votants Hugues Grimard, préfet et président <i>Secteur municipal (4)</i> Pierre Therrien, vice-président (siège 1) Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud (siège 2) Jacques Hémond, maire Danville (siège 3) René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor (siège 4) <i>Représentants par secteur société civile</i> Sylvie Khawaja – secteur <i>Économie sociale</i> (siège 5) Bernard Coulombe – secteur <i>Affaires</i> (siège 6) Renée Audet – secteur <i>Santé</i> (siège 7) Yvan Pinard - secteur <i>Agroforestier</i> (siège 8)</p> <p>Membres non-votants Christian Doré, directeur du Centre local d'emploi Yvon Vallières, député comté de Richmond Mounir Lahmani, conseiller au MDEIE – direction régionale Estrie</p> <p>Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général Christiane Ross, coordonnatrice administrative CLD</p>
CONFERENCE REGIONALE DES ELUS DE L'ESTRIE (CRÉE)	Hugues Grimard, préfet Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud, représentant MRC
CORPORATION 309	Hugues Grimard, préfet et président du CLD Pierre Therrien, préfet-suppléant et vice-président du CLD Ghislain Drouin, maire de wotton Personne-ressource : Rachid El Idrissi, directeur général MRC/CLD
FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL DE LA REGION D'ASBESTOS (FIL) FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) du CLD des Sources	Jacques Hémond, maire de Danville Pierre Therrien, préfet-suppléant et vice-président
SOCIETE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITE DES SOURCES (SADC)	Ghislain Drouin, secteur agroforestier Georges Saint-Louis, secteur rural
COMITE CONSULTATIF SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC	Hugues Grimard, préfet Pierre Therrien, substitut Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Personne-ressource: Hélène Ménard, technologue en bâtiment
COMMUNICATION : DIRECTEUR GÉNÉRAL	
CONTROLE DE LA CHARGE DES LIGNES ELECTRIQUES (CCL)	Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier
SITE INTERNET DE LA MRC	Benoît Bourassa, maire de St-Camille Hugues Grimard, préfet Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Jacynthe Bourget, agente de développement et de communications
CULTURE ET PATRIMOINE : BENOÎT BOURASSA	
COMITE CULTUREL	<p>Élu du Conseil de la MRC (1) : Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille</p> <p>Conseillers locaux représentants la MRC (3) : René Bachand, St-Georges-de-Windsor Sonia Fortier, Saint-Adrien Luc St-Laurent, Ham-Sud</p> <p>Représentants du milieu (5) : Michel Bachelet - Patrimoine Huguette Desrochers – Commission scolaire Madeleine Dériaz - Métiers d'arts Renée Wilsey – Diffusion et arts visuels Denis Lalonde – Arts d'interprétation</p> <p>Personnes-ressources: Claude Sirois, Conseil de la culture de l'Estrie Sylvain Soucy, MCCCCF Marc Cantin, conseiller touristiques et culturelles CLD</p>

LOISIRS : PIERRE THERRIEN	
CORRIDORS VERTS DE LA REGION D'ASBESTOS	<p>Élus du Conseil de la MRC (2) : Hugues Grimard, préfet Ghislain Drouin, maire de Wotton</p> <p>Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Steve Pelletier, agent de développement loisir</p>
COMITE DES LOISIRS	<p>Pierre Therrien, préfet-suppléant Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille</p> <p>Personne-ressource : Steve Pelletier, agent de développement loisir</p>
CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE	<p>Représentant du Conseil de la MRC (1) : Pierre Therrien, préfet-suppléant</p> <p>Personne-ressource : Steve Pelletier, agent de développement loisir</p>
COMITE D'ACTION LOCALE DE LA MRC DES SOURCES (CAL) – QUEBEC EN FORME	<p>Représentants municipaux : Pierre Benoît, Asbestos Lisette Fréchette, Danville Onil Giguère, Saint-Adrien Patrice Pinard, Saint-Georges Luc St-Laurent, Ham-Sud Claude Vaillancourt, Wotton Micheline Saint-Laurent, Saint-Camille</p> <p>Représentants scolaires : Daniel Champagne Masson, Notre-Dame-de-l'Assomption, La Passerelle, N.-Dame-de-Lourdes, Hamelin, La Tourelle Kirk Robinson, école ADS Maxime Vachon, école secondaire de l'Escale Chantal Goupil, éducatrice physique</p> <p>Représentant Centre de santé de la MRC des Sources : Joanne Gardner</p> <p>Représentant secteur communautaire (CDC) : Lucie Cormier</p> <p>Représentant des associations : Comité de loisirs St-Camille Micheline Saint-Laurent Famillaction, Caroline Payer Comité loisirs Danville, Michel Plourde Comité loisirs Wotton, Andrée-Anne Côté Comité prévention concertation Jeunesse, Christine Dubois Maison des jeunes de l'Or blanc + AGJOB + Danville, Maryse Viens Partenaire pour la petite enfance : Julie Mongrain</p> <p>Représentant des CPE : CPE La Sourcière, Maryse Fredette CPE Les Poussinelles, Karine Grenier</p> <p>Personnes-ressources : <i>Québec en forme :</i> Éric Dion, coordonnateur régional, QEF Steve Pelletier, coordonnateur régional adjoint, QEF Sylvie Charbonneau, agente de développement de l'Estrie, QEF Guylaine Lampron, agente de développement de l'Estrie, QEF</p> <p><i>Autres :</i> Louise Héroux, directrice générale, CSLE Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Paul-André Picard, animateur, intervenant en psychomotricité Emmanuelle Pelchat, animatrice, intervenante en psychomotricité Éric Pépin, animateur, intervenante en psychomotricité France Blanchet, Cuisine Amitié Annie Dion, AGJOB (Maison des jeunes en milieu rural) Serge Dion, école La Tourelle Richard Desjardins, école Hamelin, N.-D.-Lourdes, Christ Roi Chantal Landry, école La Passerelle Josée Roy, Commission scolaire des Sommets Marie-Josée Thibert, conseillère ressource en développement de l'enfant</p>
DÉLÉGUÉS DE COMTÉ : PIERRE THERRIEN	
DELEGUES DE COMTE <i>(obligation de les adopter en novembre)</i>	<p>Hugues Grimard, préfet Pierre Therrien, préfet-suppléant René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor</p>
DELEGUES DE COMTE– SUBSTITUTS <i>(obligation de les adopter en novembre)</i>	<p>Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud Ghislain Drouin, maire de Wotton Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille</p>

ENVIRONNEMENT : HUGUES GRIMARD	
COMITE DE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES	<p>Claude Blain, Saint-Adrien (substitut : Pierre Therrien) Serge Boislard, Ville d'Asbestos Bernard Laroche, Ville de Danville (substitut : Francine Labelle Girard) Chantal Labonté, Saint-Camille Antoine Letendre, Saint-Georges-de-Windsor Luc St-Laurent, St-Joseph-de-Ham-Sud (substitut : Georges St-Louis) Robert Trottier, Wotton (substitut : Marc-André Gagnon)</p> <p>Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Dominique Ratté, chargée de projets en environnement</p>
RIEMR (LET) (6 MUNICIPALITES)	<p>Jacques Hémond, Danville, président Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor Ghislain Drouin, maire de Wotton Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud</p> <p>Délégués : Claude Blain, Saint-Adrien Chantal Labonté, Saint-Camille Antoine Letendre, Saint-Georges-de-Windsor Luc Saint-Laurent, Ham-Sud Robert Trottier, Wotton Bernard Laroche, substitut, Danville Georges St-Louis, substitut, Ham-Sud</p> <p>Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Dominique Ratté, chargée de projets en environnement</p>
COMITE DES PROPRIETAIRES DU LES (15 MUNICIPALITES)	<p>Serge Boislard, conseiller Asbestos Bernard Laroche, conseiller Danville Robert Trottier, conseiller Wotton Charles Luneau, conseiller Saint-Rémi-de-Tingwick André Bougie, conseiller Sainte-Élizabeth-de-Warwick Mélisa Camiré, directrice générale Saint-Camille Claude Blain, conseiller Saint-Adrien Gilles Sirois, conseiller Saint-Georges-de-Windsor Luc Saint-Laurent, conseiller Ham-Sud Siège vacant, conseillère Chesterville Christian Tisluck, conseiller Kingsey Falls Simon Boucher, conseiller Sainte-Clothilde-de-Horton Claude Lebel, conseiller Saint-Félix-de-Kingsey Siège vacant, conseillère Sainte-Séraphine Diane Lefort, maire Notre-Dame-de-Ham</p> <p>Personnes-ressources : Hugues Grimard, préfet, président du comité Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Dominique Ratté, chargée de projets en environnement</p>
COPERNIC	Poste vacant pour 2012 (résolution 2011-08-7748)
COMITE DE GESTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES SOURCES	<p>Hugues Grimard, préfet Ghislain Drouin, maire de Wotton Caroll McDuff, président COPERNIC</p> <p>Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Dominique Ratté, chargée de projets en environnement Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste Karine Thibault, gestionnaire de projet RIRPTL Karine Dauphin, directrice générale COPERNIC Manon Couture, chargée de projets COPERNIC</p>
REGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRESERVATION DES TROIS-LACS (RIRPTL)	<p>Hugues Grimard, préfet Ghislain Drouin, maire de Wotton Benoît Bourassa, maire de St-Camille</p> <p>Personnes-ressources: Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Sources Dominique Ratté, chargée de projets en environnement, MRC des Sources Karine Thibault, gestionnaire de projet RIRPTL Louise Beaudoin, secrétaire de direction, MRC des Sources</p>
REGIE DE TRI DE LA REGION SHERBROOKEISE	<p>Hugues Grimard, préfet Ghislain Drouin, maire de Wotton (substitut)</p>

GSI ENVIRONNEMENT INC.	Hugues Grimard, préfet Jacques Hémond, maire de Danville Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier
ÉVALUATION : RENÉ PERREAULT	
COMITE D'ÉVALUATION	Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor Georges-André Gagné, directeur général ville d'Asbestos Michel Lecours, directeur général Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier
FORÊT : GHISLAIN DROUIN	
COMITE SUR LE DEBOISEMENT	René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor, président du CCA de la MRC Ghislain Drouin, maire de Wotton, porteur du dossier « Forêt » Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste
COMITE FORET	René Perreault, président du CCA de la MRC Ghislain Drouin, porteur du dossier « forêt » de la MRC Sylvain Dulac, représentant du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie Martin Larrivée, représentant d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe Pierre Bellavance, représentant du Groupement forestier coopératif Saint-François Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC ingénieur forestier (consultant externe)
COMMISSION REGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT) DE L'ESTRIE	Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud
TABLE D'HARMONISATION ET DE CONCERTATION POUR LE PARC REGIONAL	Hugues Grimard, préfet
SÉCURITÉ PUBLIQUE : RENÉ PERREAULT	
COMITE DE SECURITE PUBLIQUE DE LA MRC DES SOURCES (Sûreté du Québec)	René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor, président Ghislain Drouin, maire de Wotton, vice-président Hugues Grimard, préfet Jacques Hémond, maire de Danville Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud Personnes-ressources : Lieutenant Yves Beaudoin, directeur poste de Wotton Manon Viger, adjointe au chef du bureau de soutien opérationnel de l'Estrie Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier
COMITE DE SUIVI DES REGLEMENTS UNIFORMISES	Mélissa Camiré, directrice générale Saint-Camille Michel Lecours, directeur général Danville Marie-Christine Fraser, greffière, Ville d'Asbestos (David Bélanger, substitut) Maryse Ducharme, directrice générale Saint-Adrien Caroline Poirier, directrice générale Ham Sud Carole Vaillancourt, directrice générale Wotton Armande Perreault, directrice générale Saint-Georges-de-Windsor Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire trésorier de la MRC Dominique Ratté, chargée de projets de la MRC

COMITE DE SUIVI DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE	Hugues Grimard, préfet Jacques Hémond, maire de Danville Mario Durocher, Service incendie Asbestos Adrien Gagnon, Saint-Adrien Pierre Bellerose, Saint-Camille Jean Laurier, Ham-Sud Armande Perreault, Saint-Georges-de-Windsor Claude Vaillancourt, Service incendie Wotton Représentant Service incendie Danville Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Dominique Ratté, chargée de projets en environnement
SOCIO-COMMUNAUTAIRE : PIERRE THERRIEN	
MEMBRE DESIGNÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU MONT HAM-SUD	Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien, préfet-suppléant
SOLIDARITE RURALE DU QUEBEC	Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille
COMITE AVISEUR ACHAT LOCAL	Hugues Grimard, préfet Benoît Bourassa, maire Saint-Camille Pierre Therrien, maire Saint-Adrien, préfet-suppléant Rachid El Idrissi directeur général et secrétaire-trésorier Brigitte Martin agente de communication et de développement durable CLD Jacynthe Bourget, agente de développement rural et de communications MRC Alain Blanchet conseiller commercial et service Daniel Pitre directeur du développement de la collectivité SADC
COMITE AVISEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	Hugues Grimard, préfet Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille Alain Roy, coordonnateur CDC Johanne Plamondon, organisatrice communautaire CSSS des Sources Serge Poulin, CSSS des Sources Brigitte Martin, agente de communication et de développement durable CLD Daniel Pitre, directeur au développement de la collectivité SADC Jacynthe Bourget, agente de développement rural et de communications MRC Alain Bourgeois, comité développement St-Adrien
COMITE CONSULTATIF – PACTE RURAL	Hugues Grimard, préfet Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor (substitut) Personnes-ressources : Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Jacynthe Bourget, agente de développement rural et de communications
COMITE MISE EN ŒUVRE POLITIQUE D'ACCUEIL	Jacynthe Bourget, agente de développement rural et de communications Katherine Gouin, Inode Estrie Anouk Wilsey, Carrefour jeunesse emploi du comté de Richmond Manon Vaillancourt, représentante de l'Alliance des corps Karine Larrivée, CSSS des Sources
COMITE PERSEVERANCE SCOLAIRE	Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille Personne-ressource : Jacynthe Bourget, agente de développement rural et de communications
COMITE UNIVERSITE RURALE QUEBECOISE	Hugues Grimard, préfet Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier Jacynthe Bourget, agente de développement rural et de communications

TRANSPORT : PIERRE BELLEROSÉ, St-Camille	
TRANSPORT COLLECTIF	Nathalie Durocher, représentante du CSSS des Sources Jacynthe Bourget, agente de développement rural et de communications Catherine Leblanc, Croisée des Sentiers Brigitte Martin, agente de communication et de développement durable CLD Carole Beurivage, mandataire Transbestos Caroline Poirier, représentante municipalité Ham Sud Maryse Ducharme, représentant municipalité Saint-Adrien
VEHICULES HORS-ROUTE	Hugues Grimard, préfet Ghislain Drouin, maire de Wotton, vice-président Nicole Gagnon Champoux, UPA

Adoptée.

2011-11-7861

ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE – ALBUM DES FINISSANTS

CONSIDÉRANT une offre reçue de l'École secondaire l'Escale en date du 3 novembre 2011 pour l'élaboration de l'album des finissants 2011 ;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire l'Escale propose de faire paraître une publicité dans leur album souvenir 2011 contre une commandite ;

CONSIDÉRANT que la commandite de 200 \$ sera partagée entre les organismes MRC, CLD et SADC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources contribue dans une des pages de visibilité dans l'album souvenir 2011 de l'école secondaire l'Escale pour un montant de 67 \$.

QUE les coûts soient pris à même le poste budgétaire « Rayonnement régional ».

Adoptée.

TRANSPORT

TRANSPORT COLLECTIF – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 29 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2011

La chef de service projets et agente de développement rural et de communications, Mme Jacynthe Bourget, dépose le rapport d'activités pour la période du 29 septembre au 26 octobre 2011. Mme Bourget mentionne que bien qu'il reste deux (2) mois dans l'année 2011 à desservir le territoire de la MRC, le nombre de transport devrait être plus bas qu'en 2010.

2011-11-7862

TRANSPORT COLLECTIF

ENTENTE DE SERVICE AVEC TRANSBESTOS 2012

CONSIDÉRANT l'étude des besoins et de faisabilité du transport collectif et le plan de développement du transport collectif, réalisés en 2003 et en 2005, qui soulignent la nécessité de «maximiser les infrastructures en place pour en élargir l'accès à un plus grand bassin de population» ;

CONSIDÉRANT l'offre de services couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 déposée à la MRC des Sources par Transbestos inc, qui consiste, entre autres, à utiliser les places disponibles dans les véhicules de transport adapté ;

CONSIDÉRANT la proposition du Comité de transport collectif d'accepter l'offre de services de Transbestos ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE le conseil de la MRC des Sources mandate Transbestos inc. pour la gestion et l'opération du service de transport collectif dans la MRC des Sources **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012** pour un **montant de 40 500 \$**, comprenant une contribution bonifiée selon le MTQ (2/1) des revenus provenant de la tarification des usagers, jusqu'à concurrence des sommes prévues et versées par le ministère des Transports du Québec ;

QUE le conseil de la MRC des Sources mandate le Comité de transport collectif de la MRC pour faire la promotion du service de transport collectif sur le territoire ;

QUE l'octroi du mandat à Transbestos inc. soit conditionnel à l'obtention de la contribution du ministère des Transports du Québec ;

QUE le conseil de la MRC prévoit un montant de 2 650 \$ pour la promotion du service, comprenant une contribution de la MRC de 883,33 \$ et une contribution du ministère des Transports du Québec de 1766,67 \$;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'entente.

Adoptée.

2011-11-7863

TRANSPORT COLLECTIF – MRC DES SOURCES
ADOPTION BUDGET 2012 ET DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'étude des besoins et de faisabilité du transport collectif et le plan de développement du transport collectif, réalisés en 2003 et en 2005, qui soulignent la nécessité de « maximiser les infrastructures en place pour en élargir l'accès à un plus grand bassin de population »;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée à la MRC des Sources par Transbestos inc, qui consiste, entre autres, à utiliser les places disponibles dans les véhicules de transport adapté, ceci, pour une deuxième année;

CONSIDÉRANT que cette offre de services sera entérinée lors de l'assemblée régulière du conseil d'administration de Transbestos inc. le 24 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT l'acceptation de cette offre de services par le conseil de la MRC des Sources, lors de la présente séance par la résolution 2011-11-7862;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est un organisme admissible au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional; volet 1 : Transport collectif en milieu rural* du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* : « la subvention du MTQ est du double de la contribution financière de l'organisme admissible »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* : « la contribution des organismes pourra comprendre la part des usagers »;

CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC des Sources se détaille comme suit :

- 15 000 \$ provenant de la MRC des Sources,
- 5 000 \$ provenant des usagers du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources fasse une demande de financement au ministère des Transports du Québec, conformément au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional*, pour une subvention de 40 000 \$, visant à couvrir une partie des frais d'organisation et d'exploitation du service de transport collectif de la MRC des Sources ;

QUE la contribution de la MRC des Sources au montant total de 15 000 \$ soit prise à même le poste budgétaire « Transport collectif » au budget 2012.

Adoptée.

**TRANSPORT COLLECTIF, NOUVELLE DESSERTE
MUNICIPALITÉS DE SAINT-ADRIEN ET HAM-SUD**

La chef du service projets et agente de développement rural et de communications, Mme Jacynthe Bourget, informe le conseil de la MRC des Sources que la nouvelle desserte débutera le lundi 28 novembre. La rencontre d'information publique ayant eu lieu le 21 novembre dernier. Les utilisateurs pourront réserver leur place en composant le numéro 819-879-7107, avant 14 h, la veille du déplacement. Lorsque les autobus scolaires ne seront pas en circulation (congés, journées pédagogiques, vacances estivales et hivernales), le transport s'effectuera par Transbestos.

VARIA

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les membres du conseil à participer aux activités suivantes :

- Présentation du portrait socioéconomique du secteur Commerce et Services, le 29 novembre au CLD des Sources, 17 h.
- Séance d'information publique sur le Parc régional du Mont-Ham, le 3 décembre, au Camp musical, à 10 h.

2011-11-7864

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Langevin Gagnon propose la levée de la séance à 21 h 40.

Adoptée à l'unanimité.

M. Hugues Grimard
Préfet

M. Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-
trésorier